



2727 COWORKING / RECHERCHE ET CONSEILS PRATIQUES

Vos 90 premiers jours à Montréal : une liste de vérification pour les nouveaux arrivants en affaires

Find a practical home for your work at 2727 Coworking in Montreal. Explore private offices, day workspaces and meeting rooms, plus business-address and virtual-mailbox services for your company.

Publié par 2727 Coworking · 2026-10-29 · s'installer à Montréal pour démarrer une entreprise · liste de vérification pour les nouveaux arrivants à Montréal · premières démarches pour démarrer une entreprise à Montréal comme nouvel arrivant

Article original : <https://2727coworking.com/articles/fr/montreal-90-premiers-jours-nouveaux-arrivants-en-affaires>

Dans cet article

1. Comment utiliser cette liste de vérification
2. Avant votre arrivée : les documents à apporter
3. Semaine 1 : numéro d'assurance sociale (NAS)
4. Semaine 1 : assurance maladie (RAMQ) et délai de carence de trois mois
5. Semaines 1-2 : compte bancaire et preuve d'adresse
6. Semaines 1-2 : téléphone, Internet et bail
7. Mois 1 : amorcer l'échange du permis de conduire
8. Mois 1-2 : le français, une priorité pratique
9. Mois 2 : s'inscrire sur la liste d'attente pour un médecin de famille
10. Mois 2-3 : mettre l'entreprise sur pied
11. Impôts de la première année : ce qui échappe souvent aux nouveaux arrivants
12. Un calendrier de 90 jours à imprimer
13. Sources

Comment utiliser cette liste de vérification

Organisez vos premières semaines en fonction des délais, plutôt que de l'importance des démarches. L'assurance maladie comporte un délai de carence qui commence seulement à l'inscription. L'échange du permis de conduire doit se faire dans les six mois, et il faut prévoir l'attente pour obtenir un rendez-vous.

L'ouverture d'un compte bancaire et l'activation d'un service téléphonique sont rapides, mais elles vous procurent vos premières preuves d'adresse. Donc : **lancez toutes les démarches assorties d'un délai dès la semaine 1, puis mettez votre entreprise sur pied une fois votre dossier personnel en place.**

À qui s'adresse cette liste de vérification. Elle suppose que vous avez l'un des deux statuts suivants :

- **Résident permanent** (ou citoyen canadien de retour de l'étranger), qui s'installe au Québec pour de bon.
- **Résident temporaire titulaire d'un permis de travail valide.** IRCC délivre deux types de permis : les permis liés à un employeur donné (une offre d'emploi est nécessaire) et les permis ouverts (sans offre d'emploi, accessibles seulement dans certaines situations). Fournir des services à la pique à des clients constitue du travail : le [Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés](#) définit le travail comme une activité rémunérée ou qui entre en concurrence avec les Canadiens sur le marché du travail, et vous ne pouvez pas travailler sans autorisation (art. 196). Un agent peut assortir un permis de conditions quant au type de travail, à l'employeur et au lieu (art. 185). Ainsi, un **permis lié à un employeur donné** vous permet de travailler uniquement pour l'employeur qui y est indiqué, et non pour votre propre nouvelle entreprise. Un **permis ouvert** n'est pas lié à un employeur, mais lisez les conditions qui y figurent. En cas de doute, consultez IRCC ou un représentant autorisé en immigration avant de facturer qui que ce soit. Si vous êtes encore à choisir une voie d'immigration, notre article sur le [visa pour démarrage d'entreprise et la constitution d'une société au Québec](#) présente cette possibilité.

Ces renseignements à visée éducative résument les pages officielles en date d'octobre 2026 et ne constituent pas des conseils juridiques, fiscaux ou en immigration.

Avant votre arrivée : les documents à apporter

Apportez les originaux, réunis dans un même dossier, à chaque rendez-vous :

- **Passeport et document d'immigration** (confirmation de résidence permanente ou permis de travail). Service Canada [n'accepte pas les courriels d'IRCC](#).
- **Permis de conduire étranger, dossier de conduite** et preuve que vous avez résidé dans le pays de délivrance si vous détenez le permis [depuis moins de trois ans](#).
- **Attestation d'affiliation** de l'organisme de sécurité sociale de votre pays d'origine si ce pays a une entente avec le Québec; la RAMQ précise de [la demander avant le départ](#).
- **Traductions** des documents qui ne sont ni en français ni en anglais, [à vos frais](#). La SAAQ exige le recours à un traducteur membre de l'OTTIAQ, de l'ALCIT ou du CTTIC; un permis de conduire international [n'est pas une traduction officielle](#).
- **Assurance maladie privée** prenant effet à la date de votre arrivée.
- **Relevés de revenus de l'année précédente** : le Québec souligne qu'une première déclaration de revenus [peut être avantageuse](#) grâce aux crédits destinés aux personnes à faible revenu.

Semaine 1 : numéro d'assurance sociale (NAS)

Vous avez besoin d'un NAS pour travailler, ouvrir un compte bancaire et accéder aux programmes gouvernementaux; le Québec recommande donc aux nouveaux arrivants de le demander **dès leur arrivée**.

Comment présenter une demande. Service Canada accepte les demandes en ligne, par la poste ou en personne. Les cartes de plastique ne sont plus délivrées; vous recevez une lettre de confirmation.

Ce que les résidents temporaires doivent savoir (Service Canada) :

- Le NAS d'un résident temporaire **commence toujours par 9** et **expire à la même date que le permis de travail**, le permis d'études ou la fiche du visiteur.
- Vous devez fournir votre permis de travail valide délivré par IRCC ainsi qu'une **pièce d'identité secondaire**, comme un passeport.
- Traitement : environ **5 jours ouvrables en ligne**, environ **20 jours ouvrables par la poste** (les documents vous sont retournés par la poste).
- Vous **pouvez commencer à travailler dès que vous présentez votre demande**; vous n'avez pas à attendre de recevoir le numéro.
- Si un nouveau permis comporte une nouvelle date d'expiration, vous devez mettre à jour votre dossier de NAS.

Si Service Canada ne peut pas vous délivrer de NAS, l'ARC peut vous attribuer un **numéro d'impôt temporaire (NIT)** pour produire vos déclarations de revenus et demander des prestations.

Semaine 1 : assurance maladie (RAMQ) et délai de carence de trois mois

Êtes-vous admissible? La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) répartit les personnes en deux groupes (**admissibilité à la RAMQ**) :

- **Personnes établies au Québec** : résidence principale au Québec, présence de 183 jours ou plus par année civile et statut tel que citoyen canadien ou résident permanent.
- **Personnes en séjour temporaire au Québec** : pour les travailleurs, un permis de travail *admissible* valide pour plus de six mois, et aucune absence du Québec de plus de 21 jours consécutifs.

Portez attention au mot « éligible ». La **liste des permis admissibles** de la RAMQ comprend les permis liés à un employeur donné, les permis postdiplôme, les permis ouverts transitoires et les permis du PMI+, ainsi que deux cas précis de permis ouverts. Elle classe aussi les titulaires d'un **permis de travail ouvert** parmi les **personnes non admissibles**, sous réserve de certaines exceptions. Les fondateurs titulaires d'un permis ouvert général devraient vérifier leur admissibilité avant de présumer qu'ils sont couverts par le régime public.

Le délai de carence, vérifié en octobre 2026. Pour les personnes qui arrivent d'un autre pays, la couverture « usually begins after a **maximum of 3 months** » (RAMQ). Quatre précisions sont à retenir :

1. Le délai **commence à la date de votre inscription**, à condition que vous soyez au Québec et que vous ayez tous les documents requis. Une inscription tardive repousse le début de votre couverture.

2. Il s'applique **même aux citoyens canadiens**, mais **pas aux enfants de moins de 18 ans**.
3. Vous avez **12 mois** à compter de l'inscription pour transmettre les documents manquants; passé ce délai, votre date d'admissibilité est reportée.
4. La RAMQ ne rembourse pas les soins reçus avant votre date d'admissibilité et recommande fortement de souscrire une **assurance privée dès votre arrivée**. Certains soins sont gratuits pendant le délai de carence : les soins liés à la grossesse, à l'accouchement ou à l'interruption de grossesse, les soins aux victimes de violence conjugale ou familiale ou d'agression sexuelle, et les soins liés à certaines maladies infectieuses.

Exceptions (couverture dès l'inscription) : notamment les personnes qui arrivent d'un pays ayant une entente de sécurité sociale avec le Québec, les réfugiés et les personnes protégées, les Canadiens rapatriés par le gouvernement et les prestataires d'une aide financière de dernier recours (RAMQ). Les **pays signataires d'une entente** sont la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, la Grèce, le Luxembourg, la Norvège, le Portugal, la Roumanie, la Serbie et la Suède. Les personnes qui arrivent d'une autre province demeurent couvertes par le régime de leur province d'origine pendant le délai de carence.

Traitement. L'inscription se fait habituellement en ligne, à raison d'un formulaire par membre de la famille. En octobre 2026, le formulaire de la RAMQ indique un délai de traitement **actuellement de 60 jours ouvrables**; prévoyez donc recevoir la carte après la date de début de la couverture.

Semaines 1-2 : compte bancaire et preuve d'adresse

Le guide du Québec indique d'**ouvrir un compte en personne** dans une institution financière en présentant les pièces d'identité requises. L'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) confirme que vous pouvez ouvrir un compte **sans être citoyen canadien**, bien qu'une visite en succursale puisse être nécessaire.

Pièces d'identité : deux options (ACFC), originaux seulement :

Option	Ce que vous présentez
1. Deux documents	Un document portant votre nom et votre adresse, et un autre portant votre nom et votre date de naissance, parmi les documents acceptés : pièce d'identité gouvernementale, avis de cotisation récents, relevés de prestations gouvernementales, factures récentes de services publics canadiens, relevés bancaires ou de carte de crédit récents, passeports étrangers
2. Un document et une personne qui atteste votre identité	Un document portant votre nom et votre date de naissance, et la confirmation de votre identité par un client en règle de la banque ou une personne de bonne réputation dans votre communauté

L'option 2 est utile si vous n'avez pas encore de document indiquant votre adresse au Canada. Si une banque refuse, elle **doit vous remettre un avis écrit** précisant sa procédure de traitement des plaintes et les coordonnées de l'ACFC.

Demandez le compte sans frais pour nouveaux arrivants. Depuis le 1er décembre 2025, 14 institutions sous réglementation fédérale, dont les six plus grandes banques, offrent des comptes qui coûtent au plus 4 \$ par mois. Les **nouveaux arrivants au Canada pendant leur première année** sont admissibles à des

comptes à 0 \$ par mois (en date d'octobre 2026).

Pourquoi le faire rapidement. Un relevé bancaire indiquant votre adresse à Montréal figure dans la liste de l'option 1 de l'ACFC : il constitue donc une première preuve documentaire. Ouvrez un compte distinct pour les revenus d'entreprise dès le premier jour.

Semaines 1-2 : téléphone, Internet et bail

Un numéro canadien vous sera utile pour les retours d'appel des organismes gouvernementaux (la SAAQ, par exemple, communique avec vous [par téléphone](#) ou [par courriel](#)). Les fournisseurs établissent leurs propres exigences en matière d'identité et de crédit; renseignez-vous avant de vous déplacer.

En matière de logement, le guide du Québec est clair sur un point qui échappe souvent aux nouveaux arrivants : un propriétaire **peut vous demander** votre NAS, votre numéro de permis de conduire et votre numéro de carte d'assurance maladie, mais **vous n'êtes pas obligé de les fournir**, et il **ne peut pas refuser de vous louer un logement** pour cette raison. Le guide suggère aussi de commencer par un logement temporaire, et son service [Accompagnement Québec](#) peut vous jumeler à un agent d'aide à l'intégration.

Mois 1 : amorcer l'échange du permis de conduire

Un permis étranger est valide pendant les [six mois suivant votre arrivée](#); vous devez ensuite avoir un permis du Québec. Voici la marche à suivre de la SAAQ :

1. **Admissibilité** : avoir sa résidence principale au Québec et avoir la citoyenneté canadienne ou le droit de séjourner au Canada **pendant plus de six mois**. Vous pouvez entreprendre les démarches dès votre installation.
2. **Demandez un rendez-vous en ligne**. La SAAQ indique qu'elle communiquera avec vous **dans les 20 jours ouvrables** suivant la réception de votre formulaire.
3. **Apportez les originaux** : les documents énumérés plus haut, ainsi qu'une preuve de statut et une preuve de résidence au Québec.
4. **Examens, s'il y a lieu**. Pour un véhicule de promenade, les permis des États-Unis sont échangés sans examen de compétence, et le Québec a des ententes de réciprocité avec certains pays qui facilitent l'échange. En l'absence d'entente, Québec.ca indique que vous **devez réussir un examen pratique** dans les six mois; en cas d'échec, vous recevez un permis d'apprenti conducteur. L'examen théorique coûte 13,50 \$ (en date d'octobre 2026).
5. **Payez les frais d'échange**, qui varient selon la classe du permis.

N'attendez pas au cinquième mois : avec un délai de 20 jours ouvrables avant la prise de contact, d'éventuels examens et une [attente minimale de 28 jours](#) avant de reprendre un examen pratique échoué, commencer tard pourrait vous empêcher de conduire légalement.

Si vous avez besoin d'un rendez-vous d'examen avant de recevoir votre carte de la RAMQ, la SAAQ vous demande d'[appeler au 1-800-361-7620](#) plutôt que de prendre rendez-vous en ligne.

Mois 1-2 : le français, une priorité pratique

Le français est la langue officielle et commune du Québec. Le Québec offre des [cours de français gratuits](#) aux personnes de 16 ans et plus qui y vivent :

- **À temps complet** : généralement 10 semaines par session, de 25 à 30 heures par semaine, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 4 h 00 de l'après-midi.
- **À temps partiel** : généralement 10 ou 11 semaines, de 6 à 20 heures par semaine, y compris le soir et la fin de semaine.
- Des cours **en ligne** et **spécialisés par domaine d'emploi**; une aide financière est offerte aux personnes immigrantes sous certaines conditions.

Mois 2 : s'inscrire sur la liste d'attente pour un médecin de famille

Dès que vous avez un numéro d'assurance maladie, inscrivez-vous au [Guichet d'accès à un médecin de famille \(GAMF\)](#). Vous pouvez aussi communiquer directement avec les cliniques, les GMF et les CLSC. Depuis le 15 avril 2024, les infirmières praticiennes spécialisées en soins de première ligne qui travaillent dans les cliniques IPS peuvent prendre directement en charge les personnes inscrites au GAMF qui n'ont pas de médecin de famille.

Mois 2-3 : mettre l'entreprise sur pied

Distinguez bien deux choses : votre **statut d'immigration** détermine si vous pouvez effectuer le travail; **l'immatriculation de l'entreprise** sert uniquement à consigner qui exploite l'entreprise. Immatriculer une entreprise ne vous autorise pas à travailler.

1. Immatriculation au Québec (NEQ). Au Québec, la plupart des entreprises [doivent s'immatriculer auprès du Registraire des entreprises](#) dès leur création et reçoivent un numéro d'entreprise du Québec (NEQ). Une personne qui exploite une entreprise individuelle doit produire une déclaration d'immatriculation si le nom de l'entreprise **ne comprend pas son prénom et son nom de famille**. Si vous exercez vos activités sous votre propre nom, l'immatriculation est facultative. Les sociétés constituées au Québec sont immatriculées automatiquement à leur constitution. La grille tarifaire 2026 du Registraire prévoit des frais de **41 \$** pour la déclaration d'immatriculation d'une entreprise individuelle et de **397 \$** pour un certificat de constitution au Québec (service régulier; le service prioritaire coûte 50 % de plus; [formulaire RE-101](#), en date d'octobre 2026). Notre [guide d'immatriculation d'une entreprise au Québec](#) vous accompagne dans les formulaires.

L'adresse que vous déclarez figure au registre public, ce qui explique pourquoi bon nombre de fondateurs évitent d'utiliser celle de leur appartement.

2. Numéro d'entreprise fédéral (NE). Une entreprise non constituée en société a besoin d'un numéro d'entreprise de l'ARC [seulement lorsqu'elle s'inscrit à un compte de programme de l'ARC](#), comme la TPS/TVH ou les retenues sur la paie. Une société en a besoin dès sa constitution.

3. TPS et TVQ. Au Québec, [Revenu Québec](#) s'occupe de l'inscription aux deux taxes. Vous devez vous inscrire dès que vos fournitures taxables à l'échelle mondiale dépassent **30 000 \$** au cours d'un seul trimestre civil ou de quatre trimestres consécutifs (le seuil de [petit fournisseur](#), en date d'octobre 2026). Sous ce seuil, l'ARC précise que vous [pouvez choisir de vous inscrire volontairement](#). Notre [guide d'inscription à la TPS et à la TVQ pour les travailleurs autonomes](#) vous aide à prendre cette décision.

Exemple illustratif : Amira, résidente permanente, arrive en janvier et commence à offrir des services-conseils sous le nom « Amira Haddad Design ». Comme ce nom comprend son prénom et son nom de famille, l'immatriculation au Québec est facultative. Ses factures totalisent 9 000 \$ au T2 et 14 000 \$ au T3. Sur quatre trimestres consécutifs, elle atteint 23 000 \$, soit moins de 30 000 \$: elle est donc un petit fournisseur et peut ne pas s'inscrire à la TPS et à la TVQ. Si elle dépassait 30 000 \$ au cours d'un seul trimestre, elle devrait s'inscrire et percevoir les taxes à compter de la vente qui lui a fait dépasser ce seuil.

Impôts de la première année : ce qui échappe souvent aux nouveaux arrivants

- **La résidence dépend des liens, et non du statut.** L'ARC examine surtout les [liens de résidence importants](#); le formulaire NR74 permet de demander une détermination du statut de résidence.
- **Première déclaration.** Vous n'avez pas à produire de déclaration avant l'année qui suit celle où vous devenez résident; une personne qui arrive en 2026 produit sa déclaration de 2026 en 2027. Vous pouvez tout de même demander les versements de prestations et de crédits dès votre arrivée ([ARC](#)).
- **Deux déclarations, deux échéances.** Les résidents du Québec produisent une déclaration auprès de l'ARC et une autre auprès de [Revenu Québec](#). La date limite habituelle est le 30 avril; si vous ou votre conjoint êtes travailleur autonome, la date limite de production de l'ARC est le [15 juin](#).
- **Aide gratuite.** L'ARC répertorie des comptoirs d'impôts gratuits tenus par des bénévoles pour les personnes ayant un revenu modeste et une situation fiscale simple, ainsi qu'un [service gratuit d'agents de liaison](#) pour les travailleurs autonomes et les petites entreprises.

Pour une vue d'ensemble des formes juridiques d'entreprise, du financement et des réseaux destinés aux fondateurs immigrants, consultez notre [guide pour démarrer une entreprise à Montréal comme personne immigrante](#).

Un calendrier de 90 jours à imprimer

Quand	Démarche	Organisme responsable	À apporter	Délai habituel (officiel, oct. 2026)
Avant le départ	Attestation d'affiliation (pays signataires d'une entente); assurance privée	Organisme de sécurité sociale du pays d'origine; assureur	—	Variable

Quand	Démarche	Organisme responsable	À apporter	Délai habituel (officiel, oct. 2026)
Semaine 1	Demander un NAS	Service Canada	Permis d'IRCC ou document de résidence permanente + passeport	~5 jours ouvrables en ligne, ~20 par la poste
Semaine 1	S'inscrire à l'assurance maladie	RAMQ	Document d'immigration, pièce d'identité, traductions	Couverture après un maximum de 3 mois à compter de l'inscription; traitement « currently 60 working days »
Semaines 1-2	Ouvrir un compte bancaire (demander le compte à 0 \$ pour nouveaux arrivants)	Votre banque	2 pièces d'identité, ou 1 pièce d'identité + une personne qui atteste votre identité	Le jour même à quelques jours
Mois 1	Demander un rendez-vous pour échanger le permis de conduire	SAAQ	Permis, preuve de statut, preuve de résidence au Québec, dossier de conduite	Prise de contact dans les 20 jours ouvrables; échange à effectuer dans les 6 mois
Mois 2	S'inscrire au GAMF	Guichet d'accès à un médecin de famille	Carte d'assurance maladie	Variable
Mois 2-3	Vérifier que les conditions du permis autorisent le travail autonome	IRCC	Permis	—
Mois 2-3	Immatriculer l'entreprise (NEQ) si nécessaire (41 \$ pour une entreprise individuelle; 397 \$ pour une constitution en société); NE et inscription à la TPS/TVQ si nécessaire ou sur une base volontaire	Registraire; ARC; Revenu Québec	Pièce d'identité, adresse de l'entreprise	Variable
En continu	Noter la date de début de résidence; planifier les premières déclarations de revenus	ARC; Revenu Québec	Relevés de revenus	Échéances du 30 avril / 15 juin

Si vous avez besoin d'une adresse d'entreprise pour vos déclarations d'immatriculation avant d'avoir un bail dont l'adresse peut figurer au registre public, 2727 Coworking propose des forfaits de boîte aux lettres au 109-2727 Rue Saint-Patrick, dans Griffintown, au bord du canal de Lachine.

Sources

- [S'installer et s'intégrer au Québec](#) — Gouvernement du Québec (Québec.ca)
- [Numéro d'assurance sociale pour les résidents temporaires au Canada](#) — Emploi et Développement social Canada (Service Canada)

- Demander un NAS — Emploi et Développement social Canada (Service Canada)
- Déterminer le type de permis de travail dont vous avez besoin — Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
- Connaître les conditions d'admissibilité à l'assurance maladie — Régie de l'assurance maladie du Québec
- Permis de travail admissibles — Régie de l'assurance maladie du Québec
- S'inscrire ou se réinscrire à l'assurance maladie (formulaire en ligne) — Régie de l'assurance maladie du Québec
- Ententes de sécurité sociale avec d'autres pays — Régie de l'assurance maladie du Québec
- Ouvrir un compte bancaire — Agence de la consommation en matière financière du Canada
- Les Canadiens ont désormais accès à des comptes bancaires gratuits et à frais modiques offrant plus de transactions mensuelles — Agence de la consommation en matière financière du Canada
- Permis de conduire délivré hors du Québec — Société de l'assurance automobile du Québec
- Apprendre le français — Gouvernement du Québec (Québec.ca)
- S'inscrire auprès d'un médecin de famille ou d'une infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne — Gouvernement du Québec (Québec.ca)
- Tarifs et modalités de paiement (RE-101, 2026-09) — Registraire des entreprises
- Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés, DORS/2002-227, art. 2, 185, 196 — Site Web de la législation (Justice)
- À propos de l'immatriculation d'une entreprise — Registraire des entreprises (Québec.ca)
- Quand vous avez besoin d'un NE — Agence du revenu du Canada
- Inscription aux fichiers de la TPS et de la TVQ — Revenu Québec
- Quand s'inscrire et commencer à facturer la TPS/TVH — Agence du revenu du Canada
- Les nouveaux arrivants au Canada et l'impôt — Agence du revenu du Canada

Liens vers les sources

Liens cités dans cet article, dans leur ordre de première apparition. Les adresses complètes sont fournies pour les lecteurs qui utilisent le texte extrait.

1. <https://www.canada.ca/en/immigration-refugees-citizenship/services/work-canada/permit/temporary/work-permit-types.html>
2. <https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/regulations/SOR-2002-227/section-2.html>
3. <https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/regulations/SOR-2002-227/section-185.html>
4. <https://www.canada.ca/en/employment-social-development/services/sin/temporary-residents.html>
5. <https://saaq.gouv.qc.ca/en/drivers-licences/drivers-licence-issued-outside-quebec>
6. <https://www.ramq.gouv.qc.ca/en/citizens/health-insurance/social-security-agreements-other-countries>
7. <https://www.quebec.ca/en/immigration/settle-and-integrate-in-quebec>
8. <https://www.canada.ca/en/employment-social-development/services/sin/apply.html>
9. <https://www.canada.ca/en/revenue-agency/services/tax/international-non-residents/individuals-leaving-entering-canada-non-residents/newcomers-canada-immigrants.html>
10. <https://www.ramq.gouv.qc.ca/en/citizens/health-insurance/know-eligibility-conditions>
11. <https://www.ramq.gouv.qc.ca/en/definition/eligible-work-permits>

12. <https://www.ramq.gouv.qc.ca/en/citizens/health-insurance/register>
13. <https://www.canada.ca/en/financial-consumer-agency/services/banking/opening-bank-account.html>
14. <https://www.canada.ca/en/financial-consumer-agency/news/2025/11/canadians-can-now-access-free-and-low-cost-bank-accounts-featuring-more-monthly-transactions.html>
15. <https://www.quebec.ca/en/education/learn-french>
16. <https://www.quebec.ca/en/health/finding-a-resource/registering-with-a-family-doctor>
17. <https://www.quebec.ca/en/businesses-and-self-employed-workers/start-entreprise/register-constitute-enterprise/learn-about-registration/about-registration>
18. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/registraire_entreprises/RE-101_REQ_Tous_Tarifs_2026.pdf
19. <https://www.canada.ca/en/revenue-agency/services/tax/businesses/topics/registering-your-business/you-need-a-business-number-a-program-account.html>
20. <https://www.revenuquebec.ca/en/businesses/consumption-taxes/gsthst-and-qst/registering-for-the-gst-and-qst>
21. <https://www.canada.ca/en/revenue-agency/services/tax/businesses/topics/gst-hst-businesses/when-register-charge.html>
22. <https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/regulations/SOR-2002-227>

L'ÉDITEUR

À propos de 2727 Coworking

2727 Coworking is a Montreal workspace and business-address provider. We serve people who need a place to focus, meet, run a small business or establish a professional mailing presence. Our website offers English and French information about workspace options and services, alongside educational resources for operating a business in Canada.

A workspace that fits the day

Our workspace options include private offices, day passes and desks, and a conference room. These formats help individuals and teams compare a dedicated office with more flexible ways to work or hold a meeting. Prospective members can explore the virtual tour, review current pricing and book a visit before choosing a workspace.

Business addresses and mail

2727 Coworking provides business-address and virtual-mailbox services. Our resources explain the documents and practical questions involved, including guidance for people outside Canada. Service eligibility, included features, availability and access arrangements should be confirmed on the applicable service page or with our team.

Resources for Canadian small businesses

We publish guides, research and planning tools about workspace decisions, business addresses and starting a business in Canada. Our incorporation research includes information for people inside Canada and abroad, with jurisdiction-specific material to help readers identify the next questions to investigate. These educational resources complement our workspace and address services; they are not individualized legal, tax or immigration advice.

Visit or contact 2727 Coworking

Explore [private offices](#), [day passes and desks](#), [the conference room](#), [business addresses](#) and [virtual mailboxes](#). [Book a visit](#) or [contact the team](#) to discuss your needs.

A business address alone does not establish tax residence, immigration status, banking approval or eligibility for a government program.

Site Web : <https://2727coworking.com>

Cet article est de nature informative. Validez toute décision médicale, juridique, financière, réglementaire ou technique importante auprès de professionnels compétents et des sources primaires citées. Les services de l'entreprise sont décrits séparément des constats de recherche de l'article.